

COMMUNIQUE DE PRESSE

Revue des prestataires, fournisseurs et sous-traitants en compte à la SEEG



La Direction Générale informe l'ensemble des prestataires et sous-traitants inscrits dans le compte Fournisseurs de la SEEG du lancement de l'opération de vérification de leur conformité administrative et de l'effectivité de leurs prestations. A cet effet, les concernés sont priés de fournir les documents suivants:

- **Fiche circuit**
- **Extrait du registre du commerce**
- **Attestation de non-faillite**
- **Attestation d'assurance civile et professionnelle**
- **Attestation d'imposition**
- **Attestation d'immatriculation de la TVA (société assujettie à la TVA)**
- **Attestation CNSS trimestre N-1**
- **Attestation CNAMGS trimestre N-1**
- **Facture électricité du Siège social et dernière quittance de règlement**
- **Relevé d'identité bancaire**

En ce qui concerne les travaux ou prestations en cours, ils devront produire l'un des documents ci-après :

- **Contrat**
- **Lettre d'attribution de commande et/ou Bon de commande**
- **Accord de prix Offre de prestation validée.**

Les dossiers complets sont à déposer jusqu'au **31 décembre 2023** à la Direction Audit et Contrôle (porte 922), située au 9^e étage de l'immeuble Siège de la SEEG.

Passé ce délai, la SEEG se réserve le droit de suspendre sa collaboration avec les intéressés.

La Direction Communication
Contact média : 011 76 79 19
Facebook : @SEEG01